

Image not found or type unknown



obligation vaccinale

Par **Fracath**, le **26/09/2021** à **17:58**

Bonjour,

Je voudrai savoir si un étudiant en IFS d'ergothérapie, qui est redoublant et qui est dispensé de faire un stage pratique pour l'année 2021 -2022 doit être soumis à la vaccination obligatoire de la loi du 5 aout?

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialemnt

Par **Marck.ESP**, le **26/09/2021** à **19:30**

Bonjour

La revue l'Etudiant cité les ergothérapeutes dans sa liste et précise que dès le 15 octobre prochain, l'obligation vaccinale sera donc indispensable pour les stages et à terme, pour valider son diplôme.